

# ASSURANCE VOYAGES ROUILLARD



## LE RESUME DE VOTRE CONTRAT D'ASSURANCE VOYAGE

(Produit « Assurance Voyages Rouillard » n°70341)



### VOS GARANTIES

MULTIRISQUE SANITAIRE



### VOTRE NUMERO DE CONTRAT PERSONNEL

(n° des Conditions Particulières)

VOUS ETES AMENES A FAIRE VALOIR  
VOS GARANTIES D'ASSURANCE AVANT  
OU APRES VOTRE VOYAGE ?

VOUS AVEZ BESOIN D'UNE ASSISTANCE  
DURANT VOTRE SEJOUR ?

En cas de Sinistre susceptible de donner lieu à une annulation, vous devez annuler votre réservation auprès de l'organisateur du voyage dès que vous en avez connaissance.

Vous devez nous envoyer votre déclaration de sinistre dans les cinq jours ouvrés suite à la survenance de l'événement (en cas d'annulation) ou suite à votre retour de voyage (pour tous les autres cas).



Pour bénéficier des garanties d'assistance du présent contrat, il est IMPERATIF de contacter les services publics de secours dans un premier temps et de contacter ensuite le plateau d'assistance préalablement à toute intervention, ou initiative personnelle afin d'obtenir un numéro de dossier qui, seul, justifiera une prise en charge.

#### QUI CONTACTER ?

##### **ASSUREVER**

Service Gestion Clients  
TSA 52216  
18039 BOURGES CEDEX  
Tél. : +33 1 73 03 41 01  
Mail : [gestion@assurever.com](mailto:gestion@assurever.com)



#### QUI CONTACTER ? 24h/24 – 7j/7

**MUTUAIDE Assistance**  
Tél. : +33 1 55 98 88 17

N° de contrat à communiquer : **7034**



## VOYAGES ROUILLARD

41 rue du Vieux Moulin  
22192 PLERIN  
+33 2 96 60 88 02

<https://voyagesrouillard.com/>



## VOS GARANTIES EN SYNTHESE

### PRESTATIONS

### MONTANTS TTC maximum / personne

#### ANNULATION

- Décès, accident corporel grave, maladie grave, hospitalisation du client ou d'un membre de sa famille
- Décès, hospitalisation > 48 heures des oncles, tantes, neveux et nièces
- Etat de grossesse non connu à souscription et/ou complications grossesse
- Hospitalisation de plus de 3 jours consécutifs suite maladie psychique
- Contre indications et suites de vaccination
- Licenciement économique du client ou de son conjoint
- Obtention d'emploi
- Mutation professionnelle
- Convocations administratives
- Convocation à un examen de rattrapage
- Refus de visa touristique
- Vol ou Dommages matériels graves au domicile ou locaux professionnels
- Dommages graves au véhicule
  
- Modification, suppression de congés payés
- Vol de papiers d'identité et/ou titre de transport

- 6 000 € maximum / personne et 30 000 € maximum / événement

*• Franchise de 15 € / personne*

*• Franchise de 20% du montant de l'indemnisation avec un minimum de 75 € / personne et un maximum de 150 € / personne*

#### ANNULATION PROTECTION SANITAIRE

- Annulation pour maladie grave suite à épidémie ou pandémie
- Annulation en cas d'absence de vaccination contre le Covid 19
- Annulation pour refus d'embarquement à l'aéroport, à la gare ferroviaire, à la gare routière ou à la gare maritime de départ suite à prise de température

- 6 000 € maximum / personne et 30 000 € maximum / événement
- Franchise de 10 % du montant des frais d'annulation avec un minimum de 15 € / personne*

#### BAGAGES

- Vol, destruction totale ou partielle, perte
- Dont objets de valeur
- *Franchise*

- 800 € maximum / personne
- 50 % du capital assuré
- 30 € / dossier

#### ASSISTANCE RAPATRIEMENT

- Transport / rapatriement **y compris en cas d'épidémie ou de pandémie**
- Présence hospitalisation + Prolongation de séjour
- Retour des enfants mineurs bénéficiaires et hébergement de l'accompagnant
- Retour des membres de la famille de l'assuré ou d'un accompagnant
- Retour anticipé
- Chauffeur de remplacement
- Rapatriement du corps en cas de décès
- Prise en charge des frais de cercueil
- Assistance juridique à l'Etranger
- Avance de la caution pénale à l'Etranger
- Frais de recherche et secours (y compris frais de secours sur piste)

- Frais réels
- Billet aller-retour + 45 € / nuit (5 nuits maximum)
- Billet aller-retour + 45 € / nuit (4 nuits maximum)
- Billet retour
- Billet retour
- Salaire chauffeur
- Frais réels
- 2 500 € / personne
- 3 000 € / personne
- 8 000 € / personne
- 3 000 € / personne et 15 000 € / événement

#### FRAIS MEDICAUX

- Remboursement des frais médicaux et hospitalisation à l'étranger **y compris en cas d'épidémie ou de pandémie**
  - France
  - Reste du monde
- *Franchise pour les frais médicaux*
- Remboursement des soins dentaires d'urgence

- 5 000 € / personne
- 30 000 € / personne
- 30 € / personne
- 150 € / personne

#### ASSISTANCE PROTECTION SANITAIRE

- Frais hôteliers suite à mise en quarantaine et à retour impossible
- Soutien psychologique suite mise en quarantaine et rapatriement

- Frais d'hôtel 150 € / nuit (maximum 14 nuits)
- 6 entretiens par événement

#### INTERRUPTION DE VOYAGE

- Frais d'interruption voyage (Hospitalisation, décès proche / Sinistre domicile)
- Voyage de compensation suite au rapatriement médical de l'assuré

- Prorata temporis (hors transport) : maxi. 6 000 € / pers. et 30 000 € / événement
- Prix d'achat initial du voyage assuré

#### RESPONSABILITE CIVILE

- Dommages corporels et matériels confondus

- 500 000 € TTC / personne (*franchise de 75 € / sinistre sauf corporel*)

#### INDIVIDUELLE ACCIDENT

- Capital décès accidentel et infirmité permanente accidentelle

- 4 000 € maximum / personne avec un maximum / événement de 150 000 €

Les conditions générales complètes sont accessibles sur notre site internet « Conditions Générales et Spéciales Assurances Voyages Rouillard » ou sous le lien <https://www.voyagesrouillard.com/conditions-generales-et-speciales-assurances-voyages-rouillard/>



TSA 72218  
18039 BOURGES CEDEX  
Tél : 01 73 03 41 01  
[www.assurever.com](http://www.assurever.com)

S.A.R.L. au capital de 516 500 € - RCS Paris B 384.706.941  
Société de courtage et de gestion d'assurance immatriculée à l'ORIAS  
sous le n°07 028 567 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr))  
Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4, place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS Cedex 9



**ASSUREVER**  
assure vos voyages